

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du lundi 30 octobre 2017 à 19h30

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Michael ANDERSEN, Floriane ERMACORA, Sibilla HÜSLER ENZ, Claire HUYGHUES-DESPOINTES, Pascal LIENGME, Ariane de LISLE-SARASIN (présidente), Laurence MISEREZ, Alexandre OLTRAMARE, Catherine PICTET, Eric PROVINI, Maxime PROVINI, Christian SCHMITZ, Jean-Louis VAUCHER, Lorin VOUTAT.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire
Mme Véronique LÉVÊQUE, adjointe
M. Hervé DESPLAND, adjoint

Excusés MM. Alain JAQUES, Philippe MOREL, Ronald ZACHARIAS.

* * *

Mme la présidente ouvre la séance à 19h30 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et en donnant la liste des personnes excusées.

1. Projet de délibération

- Assermentation d'une nouvelle conseillère municipale, Mme Sibilla HÜSLER ENZ

Mme la présidente demande à l'assemblée de se lever, lit le projet de délibération et procède à l'assermentation de Mme HÜSLER ENZ.

DÉLIBÉRATION

ASSERMENTATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Conformément à l'article 8, alinéa 1, lettre c) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

Madame la Présidente du Conseil municipal procède à l'assermentation de **Mme Sibilla HÜSLER ENZ, Conseillère municipale**, présentée dans le délai prescrit par la majorité des signataires de la liste « ENTENTE COMMUNALE » pour la fin de la période législative 2015-2020.

Madame Sibilla HÜSLER ENZ succède à Madame Gilonne VERMEIL, démissionnaire.

* * *

Mme la présidente souhaite la bienvenue à Mme HÜSLER ENZ et cède la parole à Mme le Maire, qui donne lecture de la déclaration suivante :

« Madame toute nouvelle Conseillère municipale, chère Sibilla,
Au nom de l'Exécutif, j'aimerais ajouter quelques mots à ceux que Mme la Présidente vient de prononcer, pour vous souhaiter, à notre tour, la bienvenue au sein des Autorités de la commune de Vandœuvre.

Nous espérons que vous trouverez rapidement votre place dans cette assemblée, ainsi que dans les différentes commissions, dans lesquelles le travail effectif se fait.

Nous ne nous connaissons encore que peu, mais ce « peu », ajouté à votre expérience professionnelle et à votre personnalité dynamique, nous laisse penser qu'après une phase d'adaptation (inévitabile et normale !), vous apporterez au Conseil municipal ce que l'on attend toujours d'un nouveau/nouvelle. Non, nous ne vous mettons pas la pression, c'est juste un constat : apporter un regard différent, car neuf, sur les dossiers en cours (depuis longtemps parfois), une approche neutre et objective, ainsi que des idées et des réflexions, nouvelles elles aussi.

Nous vous félicitons pour votre entrée au Conseil municipal de Vandœuvre et, surtout, nous vous remercions vivement d'avoir accepté de vous engager pour défendre les intérêts de Vandœuvre et des Vandœuvriens. Vous accédez à cette noble fonction en milieu de législature, ce qui est à la fois plus facile (pas besoin de passer par une élection) et plus difficile (car vous sautez dans un train en marche).

Merci ! Nous vous souhaitons beaucoup de courage, de patience, de ténacité et, bien entendu, de plaisir et de succès ! »

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2017

Le procès-verbal est approuvé sous réserve de la modification suivante : à la page 10, ce n'est pas Mme de LISLE-SARASIN, mais Mme HUYGHUES-DESPOINTES qui a donné lecture du compte rendu de la Commission Culture, patrimoine et manifestations communales du 7 août 2017.

3. Communications du Maire et des Adjointes

Mme le Maire indique avoir reçu une lettre de Mme Gilonne VERMEIL qui remercie pour le cadeau qu'elle a reçu récemment en guise de gratitude pour son engagement au sein du Conseil municipal durant dix ans. Elle souligne la satisfaction d'avoir servi sa commune pendant ces dix ans.

Mme le Maire ne donne pas de nouvelles des réunions de l'ACG et des communes d'Arve et Lac, car aucune décision importante n'a été prise.

Mme le Maire annonce qu'elle doit formellement présenter le rapport administratif 2016 au Conseil municipal. Celui-ci est disponible sur le site internet de la commune et seule une cinquantaine d'exemplaires est imprimée pour les personnes qui voudraient venir le chercher

à la mairie. Puisque dix jours se sont écoulés entre la réception du rapport par les conseillers et la mise en ligne du rapport, la règle de forme a été respectée.

Mme le Maire avait récemment annoncé la réception de l'autorisation préalable concernant la parcelle Gardy. Malheureusement, le TAPI vient d'annoncer la formation d'un recours. Mme le Maire se dit très déçue de ce recours, mais elle garde l'espoir de pouvoir obtenir des recourants un retrait, quitte à ce qu'ils réservent leur recours pour le moment de la demande définitive. Il semble que les recourants ont beaucoup de questions qui ne peuvent recevoir des réponses formelles qu'à l'occasion de la demande définitive. Mme le Maire va les recevoir à nouveau pour mieux connaître leurs craintes et requêtes.

Mme le Maire suggère d'organiser pour le Conseil municipal une visite du chantier de l'Esplanade en présence des architectes. Les travaux avancent bien, avec environ 15 jours d'avance grâce à une météo favorable. La dalle du rez-de-chaussée est en train d'être installée, le parking sera bientôt couvert.

M. DESPLAND et Mme le Maire ont admiré les matrices qui permettent d'imprimer des feuilles dans le hall d'entrée des immeubles et pensent que c'est réussi.

Mme le Maire informe encore que l'Exécutif (M. DESPLAND et elle-même) se réunit deux fois tous les 15 jours pour suivre ce chantier : le lundi pour préparer la séance du mercredi avec les mandataires et le mercredi, avec ces derniers. Une visite d'aménagements extérieurs a été effectuée sur la rive droite pour réfléchir à la meilleure façon d'aménager le pourtour du centre communal, où il y aura notamment un terrain de sport, jeux et loisirs et un éco-point. Pour les choix importants, l'avis du Conseil sera, comme déjà dit, sollicité. Les échantillonnages pour le talochage des briques et les aménagements extérieurs sont encore attendus. Les dépenses totales du chantier de l'Esplanade se montent actuellement à Fr. 6'349'168.-, dont Fr. 3'852'854.- de crédits d'études et Fr. 2'486'650.- pour les travaux de construction. Afin d'éviter les intérêts négatifs, la commune va utiliser sa propre trésorerie avant d'emprunter.

L'Auberge de Vandœuvres a rouvert. La commission Jeunesse et sports s'y rendra en présence du corps enseignant le 8 novembre.

Concernant les travaux du plan directeur communal, Mme le Maire annonce que M. WEIL avait laissé entendre à la fin du printemps qu'il y aurait un dépassement pour ses honoraires. Pour rappel, le 10 octobre 2016, un crédit d'engagement de Fr. 162'000.- avait été voté pour la révision du plan directeur communal. Dans ce montant, le mandat d'Urbanisme s'élevait à Fr. 86'800.-. En réalité et comme il explique de façon très détaillée, le temps consacré à la stratégie de densification de la zone 5 a été sous-évalué : le nombre de séances planifiées pour l'entier du plan directeur a déjà été largement dépassé. En plus, les étapes suivantes doivent encore être franchies : avant-projet pour la consultation des services, consultation des services, consultation publique à Vandœuvres et validation et finalisation. Le dépassement très important s'élève à environ Fr. 74'000.-. Il faudra voter un crédit d'investissement supplémentaire pour arriver au terme du plan directeur communal. M. WEIL dit bien qu'il est navré et qu'il a été lui-même surpris de l'ampleur du nombre de séances.

M. SCHMITZ remercie Mme le Maire d'avoir rapidement prévenu de ce dépassement, car il est important d'être informé afin d'avoir le temps de se familiariser avec la nouvelle.

Mme le Maire répond qu'il s'agit là du dépassement d'un crédit d'investissement, mais qu'elle se donnera également la peine d'informer à temps le Conseil en cas de dépassement au budget de fonctionnement.

À la question de M. VOUTAT, qui demande si les travaux sur le plan directeur communal et la stratégie de densification de la zone 5 vont servir aux autres communes, Mme le Maire répond qu'à ce jour, les commissions de l'urbanisme et d'architecture du canton sont intéressées à connaître le volet stratégie de développement de la zone 5. Mme le Maire n'a pas eu connaissance de l'éventualité d'une présentation de cette stratégie à l'ACG.

Mme ERMACORA remercie Mme le Maire pour l'annonce du dépassement. Elle n'est pas étonnée car elle observe que M. WEIL effectue un immense travail de préparation, que le groupe de travail serait bien incapable de réaliser.

Mme le Maire abonde dans ce sens et considère que M. WEIL fait un travail remarquable. Concernant la zone 5, aucun dossier n'a été reçu en octobre.

Mme le Maire souhaite relancer le dossier « zone 30 dans le village ». La procédure de mise en zone 30 était en cours depuis 2013 sur la route de Meinier et la sortie du village côté Esplanade. Au vu des multiples incidents survenus devant la boulangerie, l'école et le centre communal, la demande de mise en zone 30 va être relancée, elle aboutira lorsque les premiers locataires entreront dans les immeubles de l'Esplanade.

Mme le Maire annonce que Vandœuvres a obtenu le 3^{ème} prix au concours de balcons fleuris grâce aux décorations de la maison dal Busco.

Mme LÉVÊQUE annonce que la dernière édition de la *Coquille* va être distribuée cette semaine.

La sortie des aînés au golf s'est très bien passée, de nombreuses lettres de remerciement ont été reçues.

Le vide-greniers aura lieu les 4 et 5 novembre et sera inauguré par un apéritif dès 11h.

Au sujet du vide-greniers, Mme la présidente a constaté que le nom de Vandœuvres ne figurait pas sur les banderoles. Mme LÉVÊQUE annonce que cela sera rectifié dans la journée du lendemain.

Mme LÉVÊQUE annonce que le repas annuel de la commission Jeunesse et sports aura lieu le 8 novembre avec le corps enseignant. Enfin, le Marché de Noël approche ; déjà 35 stands sont inscrits, ainsi qu'un groupe de jazz et des conteurs.

M. DESPLAND annonce que la zone 30 côté nord de la commune est en travaux. Le planning est respecté, les travaux seront terminés dans trois semaines et le marquage de « dents de requin » sur les seuils sera effectué à titre provisoire. Pour les peintures définitives, il faut encore attendre environ un mois, afin que les hydrocarbures soient lessivés par la pluie, et qu'elles ne soient pas tout de suite endommagées.

M. M. PROVINI et Mme HUYGHUES-DESPOINTES signalent qu'un article du GHI annonce que la commune aurait été piratée, parmi douze autres communes. Selon l'article, quatre conseillers de Vandœuvre auraient été visés.

Mme ERMACORA ajoute que le journaliste du GHI lui a écrit pour lui annoncer qu'elle avait été piratée. Elle a pris contact avec son fournisseur de messagerie, qui lui a dit qu'il n'y avait rien du tout.

M. VOUTAT suppose qu'il s'agit d'adresses de la mairie et que, par conséquent, le fournisseur de messagerie de Mme ERMACORA n'est pas en mesure de vérifier l'éventualité d'un piratage.

M. BRICHET indique que la mairie n'a pas été informée de cet éventuel piratage et que le SIACG n'a rien communiqué à ce sujet. Il est étonnant que les journalistes en sachent plus que la mairie elle-même.

Mme HUYGHUES-DESPOINTES indique que dans les communes de Satigny, Cologny et Cartigny, la Dropbox aurait été piratée, ce qui est problématique.

Mme le Maire se souvient que le SIACG avait prévenu que la Dropbox pouvait être facilement piratée et qu'ils travaillaient à la mise en place d'un système alternatif.

M. BRICHET explique que le stockage de Dropbox se fait sur des serveurs dont le SIACG n'a pas la maîtrise, et que ce dernier propose aux communes un autre système.

M. DESPLAND trouve étonnant que les autres journaux de la place n'aient pas repris cette information du GHI.

M. E. PROVINI suggère de communiquer sur ce sujet par le biais de la *Coquille*.

4. Communications du Bureau

Mme la présidente donne lecture de la lettre M. M. PROVINI, par laquelle il informe le Bureau de sa démission du Conseil municipal, avec effet au 31 décembre 2017.

Mme le Maire dit qu'elle apprécie la transparence de M. M. PROVINI et regrette ce départ.

➤ Droit d'opposition des Conseils municipaux à certaines décisions de l'ACG

Mme la présidente expose que c'est M. E. PROVINI qui a rédigé le projet de résolution qui sera traité au point 7 de l'ordre du jour. Elle rappelle que la presse a largement fait état de la question.

Mme le Maire signale que ce qui a toujours été considéré comme un droit « alibi » se révèle aujourd'hui être une occasion à saisir de s'opposer à une décision malvenue. Une première demande de financement d'une passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône concernant les communes de Vernier et d'Onex a été rejetée par le FI en 2011, qui avait refusé d'entrer en matière. Face à une nouvelle demande, ce printemps, le comité de l'ACG a aussi refusé cette demande. Par la suite, le FI a changé de position et a, in fine, accepté le financement, à une

voix près. Le texte explicatif, suivant la position du comité de l'ACG, engageait l'assemblée à s'y opposer aussi, mais sous la pression des grandes communes, le financement de la passerelle a été accepté. C'est la pondération des voix en fonction des habitants de la commune qui a fait basculer le vote vers son acceptation

Un certain nombre de communes, et pas seulement les riches communes de la rive gauche, comme l'a dit M. KANAAN devant le Conseil municipal de la Ville de Genève, s'oppose à cette décision qui ouvrirait une brèche dans les attributions du FI, car ce dernier n'a pas vocation à financer des infrastructures routières ou des projets de mobilité. Les communes concernées disent qu'il s'agit d'une infrastructure sportive et pour la mobilité douce mais dans le cadre de la demande, au niveau cantonal, c'est bien de mobilité routière qu'il est question. Une certaine pression a été ressentie en assemblée générale. Par ailleurs, un refus de financement ne veut pas dire que la passerelle ne se fera pas ou que sa réalisation n'est pas une bonne chose : il s'agit simplement de ne pas créer de précédent en s'y opposant.

À la question de Mme ERMACORA, demandant si le Service de surveillance des communes est intervenu, Mme le Maire répond que la Surveillance des communes n'intervient pas car c'est un problème de nature interne à l'ACG. Elle rappelle que ce fonds n'est pas uniquement réservé au sport et à la culture. Son rôle premier est de prendre en charge les intérêts des investissements des communes à la capacité financière la plus faible. Sur 23 mio, déjà 9 mio prennent donc en charge les dépenses des communes à la capacité financière la plus modeste, 1 mio va à destination de la culture et une fourchette de Fr. 600'000.- à Fr. 900'000.- va au sport.

➤ Modification de la composition de certaines commissions

Mme la présidente annonce qu'à la suite de l'arrivée de Mme HÜSLER ENZ, des changements sont proposés à la composition de certaines commissions.

Le Conseil municipal approuve ces changements (cf. nouvelle composition annexée au présent procès-verbal).

M. BRICHET rappelle que sur le plan formel, les changements concernant les présidence et vice-présidence doivent intervenir au sein des commissions.

5. Comptes rendus des commissions

➤ *Aide sociale et humanitaire - séance du 26 septembre 2017*

Mme la présidente donne lecture du compte rendu :

La commission s'est réunie le 26 septembre dernier :

Aide Humanitaire :

Association Suisse des Amis de Sœurs Emmanuelle : Un montant de Fr. 3'000.- a été accordé pour soutenir le centre de santé et son fonctionnement depuis son inauguration en 2014. Ce centre de santé, accueillant surtout des femmes et des enfants est situé près de Juba, capitale du Sud Soudan.

Al'Yémeni : la commission a octroyé un montant de Fr. 2'000.- pour cette association qui œuvre au Yémen depuis 2016 pour aider la population à s'engager dans différents domaines, pour que chaque yéménite puisse vivre dignement et avoir accès à tout ce dont il a besoin : eau potable, nourriture, éducation.

Arvan : cette année, la commission a octroyé un montant de Fr. 7'000.- à la création d'un deuxième centre pour une association de femmes de la ville d'Ouahigouya au Burkina Faso. Construction et achat des fours de séchage de mangues.

Caza Alianza : suite à la discussion, la commission a octroyé un montant de Fr. 3'000.- pour améliorer l'état de santé de jeunes filles, mères adolescentes et leur bébé, victimes d'exploitation et de violences sexuelles au Guatemala et qui sont recueillies au sein de Caza Alianza Guatemala.

Krousar Thmey : aide à l'enfance défavorisée au Cambodge. La commission décide de subventionner la suite du projet de maison familiale de Battambang soit un montant de Fr. 2'500.-

Miaraka : la commission a octroyé un montant de Fr. 2'500.- pour la rénovation et construction d'écoles à Madagascar afin d'améliorer l'éducation des enfants.

Un enfant, un sourire : cette association offre des soins dentaires et œuvre en faveur de la prévention bucco-dentaire d'enfants et adolescents péruviens défavorisés. Après discussion, la commission a octroyé un montant de Fr. 2'000.-.

Aide Sociale :

La maison Tara, à qui la commission a alloué un montant de Fr. 8'000.- l'année dernière, sollicite à nouveau la commune. Suite à la discussion, la commission décide d'octroyer un montant de Fr. 5'000.- à la Maison Tara tout en convenant qu'il ne s'agit pas d'une subvention systématique.

Mme la présidente ouvre la discussion.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

➤ *Travaux - séance du 3 octobre 2017*

M. OLTRAMARE donne lecture du compte rendu :

En début de séance, la présidente, Mme ERMACORA, ayant repris la présidence de la Commission Aménagement, passe le témoin à M. OLTRAMARE, qui est désigné à l'unanimité par les commissaires.

Les thèmes suivants sont abordés :

Aménagement de la cuisine du foyer du centre communal

Les plaques de cuissons, la hotte et l'alimentation de gaz n'étant plus aux normes de sécurité et d'hygiène, M. DESPLAND indique qu'il est impératif de rénover la cuisinière du foyer.

Deux offres de Fr. 30'000.- ont été retenues avec une préférence à celle de l'entreprise qui se charge jusqu'à présent de l'entretien de cette cuisine.

Selon M. DESPLAND, ces Fr. 30'000.- sont disponibles sur le budget « entretien » et puisque la salle ne peut être louée à cause des travaux de l'Esplanade, il faudrait profiter d'effectuer cette rénovation rapidement. De plus, cela fait longtemps qu'il évoque ce problème, tout en rappelant qu'en cas d'accident, l'Exécutif et plus particulièrement, Mme le Maire serait tenus responsables.

À l'unanimité, la commission décide d'engager les travaux à l'aménagement de la cuisine du foyer de la salle communale.

Chauffage des combles de la mairie

M. DESPLAND explique l'inefficacité de ces chauffages qui sont en fait une soufflerie électrique, où la chaleur provient de l'eau des radiateurs. Lorsqu'il ne fait pas assez froid, ces radiateurs ventilent de l'air frais. Une discussion s'oriente sur la pertinence de lancer une telle étude pour trouver une solution d'un chauffage plus efficace, lorsqu'en fait, il y aurait un projet de déplacer la salle du conseil ces prochaines années.

Par 5 voix pour 1 abstention, la commission accepte quand même de demander un devis pour l'amélioration du chauffage de la salle des combles de la mairie.

Etude de la mise en passe des bâtiments communaux

Cette étude a déjà fait l'objet de discussions à des précédentes commissions travaux. M. DESPLAND indique qu'il faut prévoir une mise en passe très large d'emblée, en déterminant à l'avance les bâtiments concernés par le concept de gestion des clefs électroniques.

Plusieurs systèmes existent mais celui proposé par l'entreprise BAUD TAVELLI ne nécessite pas d'amener du courant sur toutes les serrures, car seul la clef est électronique.

Le coût de ce concept global s'élève à Fr. 100'000.-.

Le Président note que ce projet devra faire l'objet d'une délibération du Conseil municipal et suggère de recevoir un représentant de l'entreprise.

Chemin de l'Abri

Les riverains du chemin de l'Abri se plaignent, car il se dégrade du fait d'une utilisation accrue à cause de la déviation du chemin des Peutets. Ils souhaiteraient une réfection de ce chemin ainsi qu'un éclairage, sans toutefois goudronner.

Au terme d'une discussion, le Président suggère aux commissaires d'aller se rendre compte sur place avant la prochaine séance de la commission. Ce point nécessite une réflexion. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

De plus, M. DESPLAND précise qu'il faudrait prévoir un budget de Fr. 150'000.- à Fr. 200'000.- pour les travaux de réfection et d'éclairage, ce qui devrait faire l'objet d'une délibération.

Chemin de Jaques-Rutty

Les canalisations de ce chemin sont hors d'usage. Une partie des travaux sera prise en charge par les SIG, tel que le remplacement de l'arrivée d'eau.

M. DESPLAND mentionne que l'ancienne ligne de 130'000 volts passe dans cette zone très arborée ce qui posera des difficultés d'exécution supplémentaires. Avec la pose de l'enrobé et de l'éclairage, le coût global de ces travaux s'élève à Fr. 600'000.-.

Ces travaux d'une obligation légale ne pourront pas commencer avant mars 2018 et seront soumis aux AIMP. À l'unanimité, la commission préavise favorablement l'ensemble des travaux prévus y compris l'éclairage.

Divers et propositions individuelles

- Les travaux de l'Ecorcherie sont en cours
- M. DESPLAND annonce que le budget « élagage » augmentera pour 2018 ; ce sera le seul de son dicastère à subir une augmentation.
- Suite à une discussion sur le rôle que la commission Travaux se doit d'avoir dans le cadre du projet l'Esplanade, les commissaires prient M. DESPLAND, en sa qualité d'adjoint, de juste les informer sur l'évolution de sa construction.

Les points à l'ordre du jour ayant tous été abordés, la séance est levée à 20h30

Mme la présidente ouvre la discussion.

Mme le Maire aimerait revenir sur le dernier paragraphe du compte rendu concernant l'Esplanade. Elle rappelle qu'un vote a eu lieu sur la façon dont la consultation autour de l'Esplanade était organisée, et qu'il excluait la constitution d'une commission ad hoc ou d'un groupe de travail. L'information se fait directement au Conseil municipal et lorsqu'il y a un besoin de consultation sur une décision lourde à prendre, le Conseil est consulté. Il n'est donc pas question que la commission reprenne le dossier de l'Esplanade.

Mme MISEREZ répond qu'il y a probablement eu un problème de communication car elle n'avait pas l'intention de proposer que la commission Travaux reprenne le dossier de l'Esplanade. Elle avait bien noté que le Conseil municipal avait refusé la création d'une commission ad hoc, en estimant qu'une commission déjà existante pouvait traiter de ce sujet. Elle a simplement posé la question de savoir si la commission allait être tenue au courant de certaines discussions ou décisions à prendre concernant ce dossier et il lui a été répondu que c'est dans le cadre du Conseil municipal que ces questions seraient traitées.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

➤ *Aménagement du territoire et urbanisme - séances des 3 et 17 octobre 2017*

Mme ERMACORA précise que le premier document est un compte rendu et le deuxième, concernant la séance du 17 octobre, un rapport. Elle donne lecture du compte rendu :

Notre commune a été saisie par le canton s'agissant de la révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée. Ce plan est accompagné de fiches de mesures ponctuelles qui devraient permettre au Conseil d'Etat de se positionner quant au développement du réseau de randonnées.

Vandœuvres est concernée par la fiche projet portant No 219 et devra dès lors prendre position par voie de résolution.

Cette révision des chemins de randonnée pédestre est le fruit d'un travail de diagnostic du territoire. Ce ne sont pas moins de 349 kilomètres de ces chemins qui sillonnent le canton de Genève, constituant ainsi un outil de travail et d'analyse. Le constat effectué nous informe que l'on y retrouve, 211 km dont le sol est recouvert de goudron, 134 km ont une couverture naturelle et 4 km sont eux recouverts d'un enduit mixte.

Avec son plan directeur cantonal des chemins de randonnée, l'Etat de Genève vise à mettre à disposition de la population un réseau d'itinéraires pédestres attrayants et sécurisés. Ajoutons que ce plan, conformément à la loi en vigueur, doit faire l'objet d'une révision tous les 10 ans et que les sentiers y afférents doivent être balisés selon les lignes directrices fédérales.

Ce plan vise notamment à :

- Assurer les liaisons pédestres sur l'ensemble du territoire genevois en complément du réseau des chemins pour piétons définis dans les PDCom.
- Assurer une interconnexion harmonieuse du réseau pédestre avec les transports publics.
- Assurer les déplacements dans les zones de détente dans le respect des richesses patrimoniales, en accord avec les services et organisations concernées.
- Intégrer davantage de plus-values thématiques.

Dans le PDCom en élaboration, Vandœuvres va se doter d'un plan directeur des chemins piétonniers qui devra, selon la volonté du canton, se coordonner à celui de la mobilité douce ainsi qu'au plan directeur cantonal des chemins de randonnée en coordination avec les communes voisines.

Parmi les fiches de mesures ponctuelles, l'une d'entre elles portant le No 219 concerne Vandœuvres et sa voisine Choulex. C'est sur la base de cette fiche, comme cela nous était demandé, et après en avoir étudié les caractéristiques que nous avons préparé une résolution.

Précisons encore que ce plan directeur cantonal des chemins de randonnées a fait l'objet d'une enquête publique et que la proposition nous concernant n'a généré aucune observation durant le délai fixé par l'administration cantonale et selon la synthèse reçue par Mme le Maire.

L'itinéraire retenu par le canton propose de supprimer une partie du tronçon du réseau. En effet, le chemin de randonnée actuelle qui passe notamment par le chemin des Princes, est revêtu de goudron. À cet égard, il faut relever la volonté du législateur d'intégrer plusieurs tronçons non asphaltés sur le territoire cantonal. S'agissant de Vandœuvres, il est proposé de modifier le tracé actuel et de le déplacer plus au sud, traversant alors une parcelle privée, reliant ainsi la route de Choulex à la route de Meinier et qui offrirait ainsi un revêtement propice à la randonnée (terre battue, cailloux, etc.). Pour mémoire, rappelons que le chemin des Princes est situé sur la commune de Choulex.

À la question d'un commissaire s'agissant des propriétaires concernés, il est répondu que c'est au canton de négocier une fois ce plan entré en force. Il est encore constaté qu'une partie de l'itinéraire proposé passe sur la zone du nant de Bessinge dont la renaturation est en projet.

La discussion qui s'ensuit est constructive et les commissaires comme nos autorités recherchent des alternatives au projet du canton, notamment un autre itinéraire. Il est encore observé que la dangerosité et par conséquent la sécurité des promeneurs n'est pas abordée par le canton aux extrémités du tracé, soit sur la route de Choulex et celle de Meinier.

D'autre part, l'absence de communication et de coordination des différents services de l'Etat par rapport à ce dossier est déplorée.

Au terme de nos échanges, il a été décidé, concernant la résolution, que la commune ne se déterminera pas sur la fiche de mesure 219 et qu'elle demandera aux services de l'Etat de se coordonner. Mme le Maire ajoute que néanmoins, les autorités communales auront la responsabilité de soutenir le projet choisi. Elle précise encore qu'elle prendra contact avec la commune de Choulex, cette dernière étant également concernée.

Les différents points devant figurer dans la résolution sont reformulés et il sera précisé que les autorités ne peuvent pas accepter la mesure 219.1 et, dans l'attente, souhaitent maintenir la mesure 219.3.

Le projet de résolution sera rédigé par Mme le Maire et la présidente de la Commission Aménagement et sera discuté lors de la prochaine séance de la commission le 17 octobre prochain.

Mme la présidente ouvre la discussion.

Mme le Maire montre une carte et explique que le chemin des Princes, sur Choulex, est asphalté. Le cheminement de randonnée pédestre propose de faire passer le tracé par une ferme au chemin de Marchepied, de sortir sur la route de Choulex et de gagner la route de Meinier par une propriété privée. La commission a relevé que l'accès sur la route de Choulex est dangereux. Par ailleurs, les propriétaires concernés sont fermement opposés à ce tracé. Mme le Maire a proposé comme alternative de suivre le nant de Bessinge, puis de traverser le chemin des Princes et de poursuivre dans les vignes de Choulex. Après réflexion, elle s'est toutefois aperçue qu'il n'était pas possible de proposer le nant de Bessinge comme alternative car il y aurait eu deux passages proposés dans la même propriété, ce qui entame fortement les chances de succès du projet du nant.

M. SCHMITZ comprend bien la problématique avec les deux cheminements parallèles. Mais il rappelle que le nant de Bessinge n'était pas censé devenir un tracé piétonnier.

Mme le Maire répond que la variante discutée en commission présentait une alternative, sans avoir suffisamment tenu compte du fait que le tracé qui aurait pu suivre le nant de Bessinge n'était pas réalisable, parce que même si les propriétaires sont assez enclins à accepter le projet, ils excluent la création d'un cheminement officiel.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

Mme ERMACORA donne lecture du rapport de la Commission Aménagement du 17 octobre :

La commission Aménagement et urbanisme a repris ses travaux le mardi 17 octobre dernier s'agissant du plan directeur cantonal des chemins de randonnées. Elle s'est penchée plus particulièrement sur le projet de résolution sur lequel vous serez amenés à vous prononcer ce soir.

Après lecture de ce document, les commissaires ont étudié la carte relative à la fiche de la mesure 219, mais plus spécifiquement, celles portant les No 219.1 et 219.3.

Madame le Maire informe la commission qu'elle a contacté la commune de Choulex et que cette dernière a demandé un délai à mi-novembre pour rendre sa propre résolution. Les commissaires ont encore une fois relevé le manque de concertation entre les services de l'Etat concernés.

La séance s'est poursuivie durant laquelle quelques corrections ont été apportées, dans un climat serein, et adoptées à l'unanimité des membres présents. Au terme de ce travail, Mme le Maire résume quelques points forts de la séance du PDCom à laquelle les agriculteurs habitants et/ou cultivant des terres sur notre commune ont été conviés, dès lors que nous abordions le volet rural de notre PDCom.

S'agissant des agriculteurs, ils se sont plaints des déjections canines et autres déchets abandonnés par les promeneurs sur les parcelles qu'ils cultivent. À cet égard, Mme le Maire leur a proposé de publier un article de fond dans notre journal *La Coquille*. Elle a toutefois relevé que les autorités veulent que Vandœuvres reste une commune « ouverte » et non pas cloisonnée.

Elle nous a encore informés de l'opposition d'un riverain concerné par le passage de chemins sur sa parcelle.

À la question d'un commissaire concernant la parcelle Gardy, Mme le Maire répond que le délai d'opposition est en cours. À cet égard, il est précisé que ce dossier, dès le début des travaux, sera confié à la commission du même nom.

Le vote de cette résolution sera abordé au point 7 de notre ordre du jour. Je vous remercie de votre attention.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

➤ *Énergie et environnement - séance du 23 octobre 2017*

M. M. PROVINI donne lecture du compte rendu :

Le point principal de cette commission était de faire un point de situation sur le projet de renaturation du nant de Bessinge.

M. DESPLAND indique que le groupe de travail pour le PDCom a rencontré les agriculteurs le 11 octobre dernier. La question du projet de renaturation du nant de Bessinge ayant été abordée lors de cette séance, M. DESPLAND relève que ce qui choquait beaucoup les propriétaires, c'était le cheminement. Suite à cela, M. DESPLAND nous a lu le premier rapport de la DGAN. Ce rapport préconisait l'abattage d'une cinquantaine d'arbres. Heureusement, suite à l'instigation des autorités communales, les responsables de plusieurs

services du canton se sont vus sur place avec Mme le Maire et M. DESPLAND. Cette visite a permis aux différents services de s'entendre sur les tronçons et d'épargner les arbres sains. En revanche, les arbres en mauvais état seraient abattus.

Il est regrettable que la consultation par rapport au Plan directeur cantonal des chemins de randonnée pédestre soit tombée en même temps. En effet, une des fiches du Plan directeur cantonal des chemins de randonnée pédestre porte justement sur la zone du nant de Bessinge et vise à remplacer l'itinéraire du chemin des Princes par un chemin, en partie vicinal et en partie privé, qui déboucherait sur la route de Choulex.

Suite aux différents échanges avec les propriétaires concernés par le futur tracé du nant, la mairie a reçu une lettre de ces derniers, d'où il ressort que ceux-ci s'opposent tant au Plan directeur cantonal des chemins de randonnée pédestre qu'au projet de renaturation du nant de Bessinge. En effet, ces deux projets auraient un impact direct sur leurs droits de propriété. De plus, selon les propriétaires, les zones agricoles ne doivent pas devenir des lieux de villégiature.

Une discussion s'engage, d'où il ressort que les commissaires comprennent bien la position des propriétaires tout en la regrettant. M. DESPLAND indique qu'il va essayer de leur parler à nouveau en proposant de supprimer la question du cheminement, dans l'espoir de leur faire réviser leur position car il s'agit d'un beau projet, qui serait presque entièrement financé par la Confédération et le canton.

À l'issue de la discussion, le président suggère à M. DESPLAND d'expliquer aux propriétaires la nouvelle alternative qui est ressortie de la séance sur place avec les différents services du canton. Le président espère que M. DESPLAND saura trouver les bons mots pour éviter que les trois années de travail sur ce projet n'aient été vaines.

Le deuxième point de l'ordre du jour traitait de la participation de la commune au label Cité de l'énergie.

M. DESPLAND indique que Vandœuvres ne parviendra sans doute jamais à obtenir le label Cité de l'énergie. En effet, la méthode de calcul est trop globale et ne tient pas compte de la taille, des spécificités et des possibilités de chaque ville ou commune. À l'heure actuelle, force est de constater qu'il n'y a guère d'autres démarches que Vandœuvres pourrait entreprendre pour obtenir le nombre de points requis.

Le président suggère de contacter la Cité de l'énergie pour indiquer que la commune souhaiterait obtenir le label avec ses points actuels (environ 44), au vu de toutes les démarches entreprises jusqu'à présent, faute de quoi elle se retirera de ce projet. Cette proposition est acceptée à l'unanimité par les commissaires qui chargent M. DESPLAND de cette démarche.

En parallèle, M. DESLAND propose de poursuivre la collaboration avec Mme MONTI par rapport au programme EnerCoach. En effet, les relevés de consommation fournis par Mme MONTI sont très instructifs. Les commissaires acceptent cette proposition à l'unanimité.

Mme la présidente ouvre la discussion.

M. DESPLAND précise certains points concernant la renaturation du nant de Bessinge. La première version proposée par le canton consistait à abattre une cinquantaine d'arbres, projet qui a bloqué les services de l'Etat, incapables de se coordonner. Les opposants se sont fondés sur cette première version pour motiver leur opposition alors qu'entre-temps, tous les services concernés de l'Etat se sont rencontrés sur place et le projet a été grandement amélioré. M. DESPLAND regrette que les propriétaires se soient malheureusement braqués sur l'ancienne version sans prendre connaissance de la nouvelle. Il va les rencontrer afin de leur expliquer qu'ils se sont fondés sur un projet qui n'était pas définitif. La nouvelle mouture, validée par l'ensemble des services de l'Etat est un très bon projet.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

➤ *Financière et administrative – séances des 9 et 10 octobre 2017*

M. SCHMITZ donne lecture du compte rendu :

La commission Financière et administrative s'est réunie les 9 et 10 octobre pour analyser le budget 2018, préparé pour la première fois selon le nouveau plan comptable MCH2.

Les remerciements de la commission vont à Mme Aline SCHENK qui a préparé le budget dans un format aussi proche que possible de MCH1, soit avec trois natures et trois fonctions, ce qui représente un travail considérable.

Les chiffres du budget 2017 envoyés par la poste ont également été reformulés selon le plan MCH2. Les chiffres que vous avez donc reçus reflètent donc les chiffres 2017 et 2018 selon la nouvelle présentation.

Les données des comptes 2016 n'apparaissent pas sur le document parce qu'ils n'ont pas été ajustés aux normes MCH2.

Le nouveau plan comptable :

Si les flux fondamentaux restent les mêmes, ils sont ventilés de manière différente, par exemple les coûts de personnel sur deux lignes au lieu de trois. Ces différences de présentation se retrouvent dans un nombre important des postes de MCH2.

D'ailleurs, les commissaires ont reçu le nouveau plan comptable afin de mieux pouvoir identifier le contenu des différentes rubriques. Les pieds de pages du budget aident également à la compréhension des diverses rubriques.

Par contre, et c'est là le changement majeur de ce nouveau plan comptable, les produits et les charges d'exploitation des immeubles locatifs du patrimoine financier apparaissent pour la première fois dans leur intégralité (charges de Fr. 536'120.- à la page 2, ligne 343, et les revenus de Fr. 1'169'600.- à la page 3, ligne 443). Le montant total du budget est donc augmenté d'autant.

Le budget :

Le budget présenté est équilibré avec un total de revenus de Fr. 11'156'000.-, pour un total des charges de Fr. 10'812'377.- Il affiche donc un excédent de revenus de Fr. 343'623.- qui iront augmenter la fortune de la commune.

Les revenus fiscaux des personnes physiques s'élèvent à Fr. 9'321'000.-, auxquels s'ajoutent les produits des immeubles et divers revenus et taxes. Le très faible rendement de la fortune communale est à relever – la commune doit en effet payer des intérêts négatifs sur une partie de sa fortune. Les revenus des personnes physiques sont imputés de 5% (contre 2% pour 2017) afin de pallier à une éventuelle réduction de ces revenus. Les revenus bruts projetés pour 2017 et 2018 sont donc très semblables, ce que la commission relève avec inquiétude par rapport à l'augmentation des charges du budget.

D'ailleurs, ces charges sont augmentées notamment par l'augmentation (prévue) de la péréquation d'un peu plus de Fr. 400'000.-, les charges des immeubles, et diverses augmentations de postes, comme les prestations de tiers par exemple, sur lesquelles nous reviendrons plus tard.

La réduction du montant des amortissements de Fr. 242'838.- est à relever. Elle est le résultat des amortissements complémentaires de plus de Fr. 3 mio effectués le mois passé.

La commission se penche ensuite sur les diverses augmentations des charges qui sont analysées plus en détail, suivies d'une revue des tableaux des amortissements et des investissements. Ce travail s'effectue le 9 octobre jusqu'à 22h et le 10 jusque vers 20h45. Les procès-verbaux des deux commissions donnent les détails des points discutés.

En passant le budget en revue, il apparaît que plusieurs pieds de page ou numérotations sont erronées. Les différences relevées ont été corrigées dans le document soumis au Conseil municipal.

Il est à noter que sous MCH2, il est plus difficile d'inscrire des provisions. Par conséquent, des réserves ou des estimations très prudentes sont relevées à certain postes. Certains membres de la commission demandent une meilleure compréhension de celles-ci en vue d'une adaptation éventuelle.

Certains membres de la commission s'inquiètent de l'inflation du budget, notamment des charges, et demandent des coupes drastiques dans celui-ci, ce que Mme le Maire est prête à faire.

En ce sens, la limite entre une certaine marge de manœuvre nécessaire au bon fonctionnement de la commune d'une part et un manque de contrôle des autorités d'autre part est également soulevée.

Toutefois, il est à rappeler qu'il s'agit là d'un premier budget avec un nouveau plan comptable. Il s'agit donc d'un exercice de transition et qu'une certaine latitude dans les chiffres proposés semble appropriée. Des montants budgétisés ne sont pas forcément dépensés.

Finalement, les projets de délibérations concernant le dégrèvement de la taxe professionnelle et les indemnités allouées au maire et aux adjoints sont préavisés favorablement à l'unanimité par commission.

Le projet de délibération concernant le budget de fonctionnement 2018 lui-même est préavisé favorablement par 7 oui et 3 non, principalement pour les raisons évoquées précédemment.

Finalement, la commission préavisé favorablement, à l'unanimité, le projet de délibération concernant les Fonds intercommunal de Développement Urbain, le (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises.

Mme la présidente ouvre la discussion.

Mme ERMACORA explique avoir refusé le budget pour des questions de procédure. Des amendements qui ont été proposés auraient dû faire l'objet d'une discussion, raison pour laquelle elle n'a pas voté le budget.

M. ANDERSEN a lui refusé le budget car les charges augmentent de façon significative. Il regrette que Mme le Maire n'ait pas pu exposer ses propositions d'économie.

Mme HUYGHUES-DESPOINTES indique s'être opposée au budget en commission. Après réflexion, et en espérant que des informations quant aux comptes et dépenses au cours de l'année seront fournies régulièrement, elle a décidé de s'abstenir.

Mme le Maire remercie par avance le Conseil pour sa confiance, car même si certains dépassements ont été constatés, nécessitant des crédits budgétaires supplémentaires, ils ne signifient en aucun cas que l'ensemble du budget ait été dépassé. L'exécutif tient à une gestion rigoureuse des deniers publics, chaque achat de matériel est mûrement réfléchi, par exemple. Elle rappelle, pour clore la confusion, que chaque ligne comptable est une enveloppe à disposition de la commission et de l'Exécutif et que les explications données en pied de page ne sont pas exhaustives. Ce qui ne figure pas en pied de page n'est pas pour autant une réserve, c'est un montant à disposition de la commission concernée et/ou de l'Exécutif.

Mme le Maire informe que la valeur du centime a légèrement augmenté entre juillet et octobre, passant de Fr. 319'000.- à Fr. 321'422.-.

Lors de la dernière séance Arve et Lac, elle a effectué un sondage à la volée pour savoir comment les communes avaient examiné leur budget sous MCH2. La majorité des communes est allée plus loin dans la présentation des « natures » et des « fonctions » que ce qui était proposé par l'ACG, pour les discussions en commission financière. En revanche, le vote du budget au Conseil s'est souvent fait sous deux « natures » et deux « fonctions ». Vandœuvres s'est voulue plus informative (deux « fonctions » et trois « natures »).

M. SCHMITZ note que ce budget MCH2 est un premier test. Même si certaines réserves ont été identifiées comme étant trop larges, il rappelle que les réserves doivent permettre la meilleure gestion possible de la commune pendant une année. Il se dit très heureux de la manière dont est gérée la commune et réitère l'expression de sa pleine confiance en l'Exécutif.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

6. Projets de délibérations

- *Approbation du budget 2018 - Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2018, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter*

DÉLIBÉRATION

Approbation du budget 2018

Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2018, au taux des centimes additionnels.

Vu le budget administratif pour l'année 2018 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de 10 812 377 F aux charges et de 11 156 000 F aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à 343 623 F

attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 343 623 F et résultat extraordinaire de 0 F,

attendu que l'autofinancement s'élève à 1 799 674 F,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2018 s'élève à 31 centimes,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de 1 845 400 F aux dépenses et de 0 F aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à 1 845 400 F,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de 1 799 674 F, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de 45 726 F.

L'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif est couverte

par les moyens financiers de la commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

Vu le rapport de la commission financière et administrative des 9 et 10 octobre 2017,

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 95 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Maire

le Conseil municipal dans sa séance du **30 octobre 2017**

DECIDE par

10 voix favorables

2 voix défavorables

1 abstention

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2018 pour un montant de 10 812 377 F aux charges et de 11 156 000 F aux revenus, l'excédent de revenus total présumé s'élevant à 343 623 F.

Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 343 623 F et résultat extraordinaire de 0 F.

2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2018 à 31 centimes.

- *Taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale 2018 - Proposition du Maire relative au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2018*

DÉLIBÉRATION

Taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale 2018

Proposition du Maire relative au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2018

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 308 C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal
dans sa séance du **30 octobre 2017**

D E C I D E

par **13 voix favorables** **0 voix défavorable** **0 abstention**

1. De fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2018 à 100 %.

- *Indemnités 2018 à l'Exécutif et au Conseil municipal - Proposition du Maire relative aux indemnités allouées en 2018 aux Maire et Adjointes et Conseillers municipaux*

DÉLIBÉRATION

Indemnités allouées en 2018 à l'Exécutif et au Conseil municipal

Proposition du Maire relative aux indemnités allouées en 2018 aux Maire et Adjointes et Conseillers municipaux

Vu le projet de budget pour l'année 2018,

vu le rapport de la commission financière et administrative des 9 et 10 octobre 2017,
vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition du Maire,

le Conseil municipal dans sa séance du **30 octobre 2017**,

D E C I D E par

13 voix favorables 0 voix défavorable 0 abstention

1. De fixer les indemnités allouées au Maire à 75 000 F et aux Adjoints à 112 000 F, soit 187 000 F au total.
2. De fixer les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal et les séances de commissions à 250 F pour le président et à 150 F pour les membres, soit 95 000 F au total.
3. De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2018 suivantes :

012.300 Indemnités aux Maire et Adjoints
011.300 Indemnités aux Conseillers municipaux

- *Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) - Budget 2018 - Projet de délibération relatif à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises.*

DÉLIBÉRATION

Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) - Budget 2018

Projet de délibération relatif à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises.

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

considérant que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenable, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type ;

vu qu'un groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton se sont réunis à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements;

vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens ;

vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont sur les 7 représentants, 5 sont désignés par l'ACG parmi les Magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) est compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

attendu que les attributions versées sont uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas ouverts par d'autres mécanismes de financement ;

vu que ces attributions versées sont effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements ;

considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions ;

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017 ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal,
dans sa séance du **30 octobre 2017,**

décide par,

13 voix favorables

0 voix défavorable

0 abstention

1. D'ouvrir au Maire un crédit de 275 400 F pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2019.

7. Projets de résolutions, de motions

- *Résolution concernant la décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la subvention de FR. 330'000.-- prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal pour la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 79 LAC)*

RÉSOLUTION

Résolution concernant la décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la subvention de CHF 330'000.-- prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal pour la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 79 LAC)

Considérant :

- Le préavis négatif, du Comité de l'ACG, décision prise à l'unanimité lors de sa séance du 4 septembre 2017 à la participation financière du Fonds Intercommunal à la construction d'une passerelle sur le Rhône reliant les Evaux (Onex) à la presqu'île d'Aire (Vernier) ;
- Le risque de créer un précédent quant au financement d'infrastructures de transport par le Fonds Intercommunal ;
- La participation financière cantonale à la construction de cette passerelle sur le Rhône dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'agglomération de deuxième génération, mentionnant la subvention à des infrastructures de transport ;

Vu la décision de l'Assemblée Générale de l'Association des Communes Genevoises du 20 septembre 2017, d'accorder la subvention de CHF 330'000.- prélevée sur le budget d'investissement du Fonds Intercommunal pour la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône

Conformément à l'art. 79 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,
Le Conseil Municipal de Vandœuvres, lors de sa séance du 30 octobre 2017,

D E C I D E

par 13 voix favorables 0 voix défavorables 0 abstentions,

De s'opposer à la décision de l'Assemblée Générale de l'Association des Communes Genevoises du 20 septembre 2017, relative à la subvention de CHF 330'000.- prélevée sur le budget d'investissement du Fonds Intercommunal pour la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône.

- *Résolution relative au projet de révision partielle du plan directeur cantonal des chemins de randonnée pédestre*

RÉSOLUTION

Résolution relative au projet de révision partielle du plan directeur cantonal des chemins de randonnée pédestre

Vu la séance d'information du 14 novembre 2016 à la direction générale de l'agriculture et de la nature,

vu les courriers du président du DETA, Monsieur Luc BARTHASSAT, des 12 juin et 13 septembre 2017,

vu la synthèse des observations sur l'enquête publique du 14 juin au 13 juillet 2017, transmise à la commune en date du 13 septembre 2017,

vu les travaux de la commission Aménagement du territoire et urbanisme, en date des 3 et 17 octobre 2017,

vu les rapports établis suite à ces séances de commission,

vu le rapport sur la révision partielle du plan directeur cantonal des chemins de randonnée pédestre de juin 2017 et les fiches de mesures qui l'accompagnent,

vu les dispositions de l'art. 5, al 3, 4 et 5 de la loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités,

conformément aux articles 29, al. 3 et 30A, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

D É C I D E, à l'unanimité**par 13 oui 0 non 0 abstention**

De ne pas se prononcer sur la fiche 219 du projet de révision partielle du plan directeur cantonal des chemins de randonnée pédestre de juin 2017, compte tenu des remarques suivantes :

La commune tient à saluer le travail effectué par le canton, l'intention d'améliorer la sécurité, de diminuer la part importante de surface inappropriée à la marche, de mettre en œuvre un nouveau balisage de qualité avec une meilleure définition des itinéraires, d'intégrer davantage de plus-values thématiques, d'assurer les liaisons pédestres sur l'ensemble du territoire en complément du réseau des chemins pour piétons définis dans les PDCom, d'assurer une interconnexion harmonieuse du réseau pédestre avec les transports publics, d'assurer les déplacements dans les zones de détente, dans le respect des richesses patrimoniales.

Remarques :

- La fiche 219.2 doit être coordonnée avec la commune de Choulex, car le chemin des Princes est situé sur cette dernière.
- Le tracé 219.1 proposé à travers champ débouche sur les routes de Choulex et de Meinier qui ne sont absolument pas sécurisées, alors qu'elles sont extrêmement dangereuses. Aucune mesure de sécurité n'est proposée sur des routes à trafic élevé qui présentent une dangerosité manifeste.
- Le chemin de randonnée proposé s'ajoute au projet cantonal de renaturation du nant de Bessinge, qui impacte les mêmes propriétaires.
- À cet égard, nous souhaitons que la DGEau et la DGAN se coordonnent afin d'apporter une solution à ce chevauchement de projets, sachant qu'en tout état de cause certains propriétaires des parcelles traversées sont opposés au cheminement prévu par la fiche 219.1 et au projet de renaturation du Nant de Bessinge tel que connu à ce jour.
- La mesure 219.3 pourrait être maintenue, malgré une partie asphaltée, pour autant que la traversée du hameau de Crête soit sécurisée.

8. Pétitions

- Néant

9. Questions écrites ou orales

- Néant

10. Propositions du Maire et des Adjoints

Mme le Maire communique deux dates réservées à la population : le 21 novembre de 18h00 à 20h00, à la mairie, aura lieu le « stamm » de l'exécutif, sous forme d'apéritif, et le 11 janvier, les vœux de la mairie.

Concernant les commissions de décembre, Mme MISEREZ rappelle que Mme SCHENK a demandé de ne rien dépenser en décembre.

Mme HUYGHUES-DESPOINTES fixe la date du lundi 27 novembre à 18h30 pour la commission Culture.

M. SCHMITZ fixera la date de la prochaine séance de la commission Financière par Doodle.

11. Propositions individuelles et questions

- Néant

12. Date de la prochaine séance

- **séance n° 25 : lundi 11 décembre 2017 à 18h00**

13. Divers

M. E. PROVINI et Mme LÉVÊQUE relatent la très bonne expérience qu'ils retiennent d'un récent repas à l'auberge et soulignent la courtoisie du personnel.

M. VOUTAT regrette que le problème du croisement des routes de Choulex et de Mon-Idée, à Crête, ne soit toujours pas résolu, en raison de dysfonctionnements entre différents départements du canton. Ni panneau, ni borne lumineuse n'ont été posés. Il est grave de mettre en péril la sécurité des usagers de la route.

M. BRICHET indique avoir alerté pas moins de trois services cantonaux responsables des routes, sans effet à ce jour.

À ce sujet, M. LIENGME suggère que le passage piétons, au centre du hameau de Crête, juste au-dessus de la fontaine, soit repeint, car il n'est plus assez visible.

M. VOUTAT revient sur le compte rendu de Mme ERMACORA concernant la rencontre avec les agriculteurs, qui déploraient le manque de civisme des propriétaires de chiens aux abords et dans les champs, ce qui pollue ces derniers. Il demande à Mme le Maire que les dispositions pénales de la loi sur les chiens soient appliquées, afin de punir les personnes qui souillent les espaces publics.

M. VOUTAT revient sur la remarque de Mme HUYGHUES-DESPOINTES quant à l'éventuel piratage informatique. Outre la surprise de constater qu'aucune information n'ait été communiquée à ce sujet, il regrette la passivité des autorités, qui ne font pas grand-chose pour se protéger contre des risques qui sont pourtant importants et pourraient conduire à de grands problèmes, avec notamment des risques pour la confidentialité des données. Il demande un complément d'information pour savoir ce qui s'est passé et ce qui pourrait être entrepris pour une protection optimale de la commune.

Mme le Maire est très étonnée que des conseillers municipaux aient pu être piratés sans en avoir été informés par la suite. Malgré son scepticisme, elle annonce que Vandœuvres va se renseigner auprès du SIACG.

M. VOUTAT regrette l'absence prolongée des représentants de VOV dans plusieurs commissions.

Mme ERMACORA répond à M. VOUTAT qu'elle n'est souvent pas informée lorsqu'un de ses collègues manque une séance. Elle invite les présidents de commission à l'informer si un membre de VOV annonce son absence afin qu'elle puisse le remplacer.

Mme le Maire rappelle que cette question doit être réglée à l'interne au sein du groupe.

La séance publique est levée à 21h55.

Le Secrétaire du Conseil municipal

Michael ANDERSEN

La Présidente du Conseil municipal

Ariane de LISLE-SARASIN